

EXAMEN DE STÉNOGRAPHIE CONSIGNES AUX CANDIDATS

Dans le cadre de l'examen de sténographie, les candidats :

- Doivent avoir en leur possession tout le matériel nécessaire pour l'examen.
- Doivent avoir en leur possession une rallonge électrique.
- Doivent arriver au moins 15 minutes avant l'heure prévue.
- Doivent signer un registre de présence pour chaque épreuve.
- Doivent éteindre téléphone cellulaire ou autre.
- Ne peuvent utiliser un appareil d'enregistrement.
- Ne peuvent en aucun cas communiquer avec les autres candidats.
- N'ont pas le droit d'utiliser un dictionnaire commun, qu'il soit papier ou virtuel (exemple : Larousse, Le petit Robert, Antidote, etc.).
- Ne doivent pas écrire leur nom sur les copies d'examen, mais sur une feuille qui sera ensuite agrafée à la dernière page de l'épreuve. De cette façon, les examinateurs ne connaissent pas à qui appartient la copie lorsqu'ils corrigent.
- Doivent remettre une copie respectant les paramètres légaux d'une transcription.
- Doivent sauvegarder leur document PDF sur une clé USB qui vous sera fourni par l'examineur, pour pouvoir ensuite être imprimé à partir du poste de l'examineur.
- Doivent absolument remettre leur copie d'examen, et ce, même s'ils quittent à l'avance, convaincus de ne pas avoir réussi.
- Doivent, à la suite de l'examen, replacer le poste de travail comme il était auparavant.

Veillez noter que les examinateurs ne peuvent vous donner aucun résultat d'examen. Les résultats seront communiqués par courriel, au plus tard une semaine après la tenue des examens.